

# DISPOSITIONS POUR LA SAISON 2022-2023

Annexe 1

Adoption : 10/06/2022  
Entrée en vigueur : 01/07/2022  
validité : permanente  
nombre de pages : 1

## 1. DATES D'INSCRIPTION

La date limite de désistement est fixée au 15 juillet 2022. Au-delà, les équipes encourent les sanctions exposées en annexe n°2 du présent règlement.

La date limite de réception des dossiers d'inscription pour la saison 2022-2023 est fixée au **20 août 2022**.

## 2. ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

Championnat interclubs : **250 €**

Barrages PN/R1, R1/R2 et R2/D1 : **pas de frais d'inscriptions**

## 3. AIDE À L'ACCUEIL DES JOURNÉES

**30 €** par rencontre

Cette aide sera conditionnée au rapport du juge arbitre.

En cas de déficit majeur dans l'organisation d'une journée ou dans la qualité d'une salle, l'aide pourra ne pas être attribuée à l'organisateur.

## 4. DROITS DE CONSIGNATION

Dépôt d'une réserve ou d'une réclamation 80 €

## 5. DATE DES BARRAGES

La date des barrages PN/R1, R1/R2, R2/D1 est fixée au **dimanche 21 mai 2023**.

## 6. ÉQUIPES DÉPARTEMENTALES ET BARRAGES R2/D1

La date limite de communication par les CDI des noms et des contacts des 3 premières équipes de leurs championnats respectifs pour la saison 2021-2022 est fixée au **26 avril 2023**.

## 7. ADRESSES

Formulaires et Feuilles de matchs à renvoyer dans les 3 jours à [interclubs@lbfcbad.fr](mailto:interclubs@lbfcbad.fr).